



## COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

# Fête du 24 février - Fête de la fusion des communes

À Val-de-Travers on a des idées, mais également des forêts !

Comme chaque année, nous fêterons l'anniversaire de la fusion des communes de Val-de-Travers le 24 février prochain.

Depuis plusieurs années, c'est l'occasion d'inviter la population à visiter des lieux de vie importants de Val-de-Travers, mais aussi des lieux qui ne sont habituellement pas librement accessibles au public.

Quoi de plus naturel que de vous proposer de visiter le local du chauffage à distance

Lanvoina de Couvet et de découvrir divers aspects de la gestion de nos forêts et en particulier le domaine du bois énergie !

Nous aurons la chance cette année d'honorer non pas un mais une citoyenne active dans notre région et profiterons de l'occasion pour lever les bans de la cuvée d'absinthe 2019.

La communauté albanaise sera là pour nous accompagner et prolonger ces réjouissances en nous présentant leurs spécialités culinaires.

Réservez les 24 et 25 août pour la célébration des 10 ans de la fusion !



L'histoire de votre musée - Ancien emplacement du Musée régional du Val-de-Travers, appelé Musée de Fleurier (3/24)

© MRVT

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Information publique concernant la création de zones réservées - Plan d'aménagement local de Val-de-Travers

Lors de l'élaboration du plan directeur régional (PDR) de Val-de-Travers, certains secteurs ont été identifiés pour être potentiellement retirés de la zone à bâtir ou gelés. D'autres secteurs sont voués à changer d'affectation pour de l'habitat et des activités, impactant le dimensionnement de la zone à bâtir pour les zones d'habitation, mixte et centrales. Le processus de révision du plan d'aménagement local (PAL) a débuté. La première phase du processus en cours consiste à élaborer une stratégie d'aménagement communale en cohérence avec le plan directeur cantonal (PDC) et le PDR du Val-de-Travers. La révision du PAL est un processus qui prendra plusieurs années. La Commune souhaite ainsi anticiper d'éventuels projets qui pourraient être planifiés dans ces secteurs critiques. La mise en œuvre de zones réservées ciblées dans ces secteurs est l'outil adéquat pour éviter des situations inconfortables pour la Commune, notamment en cas de demande de permis de construire.

Dans le but de présenter l'état actuel du projet ainsi que la ligne de conduite que Val-de-

Travers souhaite prendre, une séance d'information publique est fixée le

**Lundi 25 février 2019 à 18 h 30**  
Salle grise, Grand-Rue 38 à Couvet

Saisissez cette occasion de vous renseigner : venez nombreux !

### Tous aux urnes !

En vue de la prochaine votation populaire du 10 février prochain, nous vous rappelons les instructions de vote suivantes :

**Où et quand voter ?**

**Le dimanche matin au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10 h et 12 h.** N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu ! **La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin.**

**Vote par correspondance**

Attention, votre carte de vote doit contenir votre date de naissance et signature ; veillez à l'insérer dans l'enveloppe-retour - et non dans l'enveloppe de vote - afin que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre. N'oubliez pas de **l'affranchir** sans faute si vous l'envoyez par la poste, sans quoi il ne pourra pas être pris en considération. À envoyer au plus tard le jeudi 7 février en courrier A. Par ailleurs, vous avez la possibilité de **déposer votre enveloppe de vote dans l'urne ou la boîte aux lettres de votre**

## ANNONCES

### Foire de Couvet - Délai d'inscription

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 31 mai 2019 sont priés de s'inscrire d'ici au 28 février 2019.

Renseignements et inscriptions :

Commune de Val-de-Travers - Sécurité de proximité  
Grand-Rue 38, 2108 Couvet  
Tél. 032 886 43 40 / Fax 032 886 43 49  
Securitepublique.vdt@ne.ch.

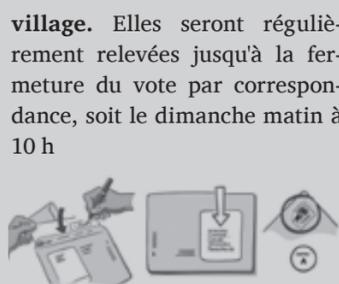
### Livres Coup de pouce pour majeur

Les personnes ayant eu 18 ans en 2017 et 2018 peuvent venir chercher un livre « Coup de pouce pour majeur » au Contrôle des habitants à Fleurier.

Ce livre était en rupture de stock lors des réceptions 2017-2018.

### À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>



village. Elles seront régulièrement relevées jusqu'à la fermeture du vote par correspondance, soit le dimanche matin à 10 h

### Vote électronique

Vous pouvez également voter par Internet, pour autant que vous ayez signé un contrat d'utilisation du Guichet unique (gratuit).

### Renseignements

[www.ch.ch/fr/democratie/votations](http://www.ch.ch/fr/democratie/votations)

Administration communale : 032 886 43 00 selon les horaires suivants :

Lundi à jeudi	7 h 30-12 h 13 h 30-17 h
Vendredi	7 h 30-15 h non-stop

En sus de la brochure d'information fédérale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants qui présentent les objets mis en votation de façon plus dynamique : [www.swiss.vote](http://www.swiss.vote) [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)  
Alors, toutes et tous aux urnes : ensemble, faisons remonter le taux de participation de notre commune et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

## EN BREF

**Véhicule 4x4 Mobility à Noiraigue**

Afin de favoriser le tourisme hivernal, nous vous informons qu'un **véhicule 4 x 4** est placé sur l'emplacement Mobility de Noiraigue.

Pour rappel :

1. Réserver  
Réserver confortablement en ligne un véhicule près de chez vous.

2. Ouvrir  
Ouvrir la voiture réservée avec la carte Mobility ou le SwissPass, faire démarrer le moteur et c'est parti !

3. Conduire  
Faire le plein de carburant gratuitement en déplacement et prolonger ou raccourcir la durée de location.

4. Terminer  
Retourner le véhicule sur son emplacement et terminer le trajet avec la carte Mobility. Payer sur facture ou par carte de crédit.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch)